ENQUETE SUR LE COUT DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET LA STRUCTURE DES SALAIRES EN 2012

Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1er janvier 2012, cochez cette case ☐ et retournez le questionnaire sans le remplir.

Informations sur les rémunérations et les charges en 2012

Ne pas porter les centimes, indiquez 0 en cas de non-versement

1	**Rémunération brute annuelle totale** (avantages en nature inclus).....	€
dont 1.1	Heures supplémentaires et/ou complémentaires (**loi TEPA**).....	€
1.2	**Total** des primes et compléments de salaire (13e mois, primes d'ancienneté, de rendement, de pénibilité, de vacances, de fin d'année, avantages en nature, etc.).....	€
dont 1.2.1	Primes d'ancienneté.....	€
1.2.2	Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, en équipes alternantes, de nuit, astreintes, pénibilité, risque…).....	€
1.2.3	Primes liées aux performances individuelles.....	€
1.2.4	Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier.....	€
2	**Autres éléments de rémunération non inclus dans la rémunération brute** (indemnités de licenciement, de mise à la retraite, indemnités journalières de sécurité sociale versées si subrogation...).....	€
3	Sommes attribuées au titre de l'**intéressement** (versées en 2013 au titre de l'exercice 2012).....	€
4	Sommes attribuées au titre de la **participation** (répartition de la réserve spéciale versée en 2013 au titre de l'exercice 2012).....	€
5	**Abondement** de l'employeur au PEE, PERCO, PEI, PEG versé en 2012.....	€
6	**Cotisations patronales totales** (après exonérations).....	€
dont 6.1	Cotisations non-obligatoires pour la **retraite supplémentaire** et/ou la **prévoyance complémentaire** (frais de santé, mutuelle).....	€

Informations sur le temps travaillé en 2012

➔ Les questions **7 à 10** ne concernent pas les salariés soumis au régime du forfait en jours.

7	**Total des heures rémunérées en 2012** (rubrique des DADS).....	heures
dont 7.1	**Heures supplémentaires** ou **complémentaires (loi TEPA)**.....	heures

➔ Les questions suivantes se rapportent à la plus longue période d'emploi sans changement

8	**Durée du travail** prévue dans le contrat de travail, l'accord collectif ou les statuts pour la période d'emploi effectuée en 2012 (durée **hors congés payés, jours de RTT, jours fériés, ponts et repos hebdomadaires**).....	heures / an
9	**Durée hebdomadaire** pratiquée habituellement (en cas de cycle ou de modulation, renseignez la durée moyenne).....	, heures / semaine
10	**Nombre de jours travaillés** habituellement par semaine.....	, jours travaillés/ semaine
11	**Durée du forfait en jours** (uniquement si le salarié est au forfait en jours).....	jours / an
12	Si le salarié a exercé son activité à **temps partiel**, indiquez le taux de temps partiel	%

➔ Les questions suivantes se rapportent à l'ensemble de l'année 2012

13	Jours de **congés** et de **RTT effectivement pris** par le salarié en 2012.....	, jours ouvrés
dont 13.1	**Jours de RTT**.....	, jours ouvrés
14	Jours versés sur un **compte épargne-temps (CET)**.....	, jours ouvrés
15	**Jours fériés chômés** et ponts accordés (non récupérés).....	, jours ouvrés
16	**Congés maladie**, accident / maladie professionnelle.....	, unité * :
17	**Autres absences** (congés maternité / paternité, raisons familiales / personnelles, grèves, débrayage, repos compensateur…).....	, unité * :

* *unité* : JE : jours ouvrés, JC : jours calendaires, HH : heures

Spécimen